

APPEL POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ACCES UNIVERSEL AUX TIC

EN VUE DE RENFORCER LA COMMUNICATION CITOYENNE

ET LA GOUVERNANCE AU SENEGAL

NOUS, ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE participant à l'atelier de sensibilisation et de dialogue sur le thème « Accès universel aux TIC et gouvernance démocratique au Sénégal », organisé par l'Institut Panos Afrique de l'Ouest du 16 au 18 décembre 2008 à Dakar,

Considérant que :

- Les acteurs non étatiques du Sénégal ont un rôle important à jouer dans le plaidoyer pour l'accès universel aux TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) afin de renforcer la communication citoyenne et la gouvernance démocratique ;
- Le dialogue multi-acteurs entre organisations de la société civile et décideurs publics et privés sur cette question est crucial ;
- Les acteurs non étatiques, en particulier la société civile, ont toujours contribué au développement et à l'appropriation des TIC par les populations ;
- La mise en place du Fonds de Développement du Service Universel des Télécommunications (FDSUT) a notamment pour objectif de promouvoir le développement économique et social des zones rurales et des zones démunies, leur permettant d'avoir accès aux technologies de l'information et leur intégration dans la société de l'information ;

Lançons l'appel et formulons les recommandations qui suivent :

➤ **AUX DECIDEURS PUBLICS**

A propos du FDSUT dont le Décret n° 2007-593 signé le 10 mai 2007 a fixé les règles d'organisation et de fonctionnement:

1. Rendre opérationnel dans les meilleurs délais le Fonds de Développement du Service Universel des Télécommunications (FDSUT), en désignant rapidement le Président du Comité de Direction (CODIR) et en assurant son démarrage effectif;
2. Garantir le fonctionnement transparent du FDSUT, conformément aux principes de bonne gouvernance et aux meilleures pratiques de gestion de ce type de fonds ;
3. Intégrer dans le Comité de Direction du FDSUT, un représentant de la société civile choisi selon des critères objectifs de représentativité des intérêts des citoyens à la base, en complément du représentant des consommateurs, et mais également un représentant des élus locaux ;

En particulier à l'Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) et l'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE) et au Ministère en charge des TIC :

1. Développer et renforcer un partenariat avec les structures chargées de l'eau, l'éducation, l'électricité (en explorant les énergies renouvelables) dans les stratégies de développement des TIC, et prendre en compte l'utilisation des langues nationales;
2. Développer des stratégies spécifiques d'accès universel aux TIC pour les femmes, les personnes souffrant des divers handicaps, les jeunes, les personnes âgées, les personnes nomades (en particulier dans la zone sylvo-pastorale) ;
3. Appuyer la formation des organisations de la société civile (OSC) sur les questions TIC;
4. Formaliser et renforcer le dialogue multi-acteurs au plan national sur les TIC ;
5. Elaborer une stratégie d'appropriation des TIC par les médias et assurer son financement dans le cadre du FDSUT ou d'autres ressources publiques ;
6. Tenir compte de la convergence pour assurer une meilleure régulation des TIC et des médias et mettre en place des stratégies urgentes de prise en compte de la migration du secteur audiovisuel (radio et TV) vers la diffusion numérique ;
7. Mieux informer les OSC, en tant que médiateurs, sur les stratégies et initiatives liées à la gouvernance électronique et renforcer l'interactivité entre l'administration et les citoyens dans ce domaine;
8. Insérer la notion de TIC dans la définition du service universel, dans le cadre de la reformulation de la nouvelle lettre de politique sectorielle des télécommunications et retenir l'accès à l'internet comme l'un des indicateurs de l'accès universel ;
9. Appuyer les initiatives pour le renforcement de l'Etat de Droit et le développement humain au Sénégal, y compris en consolidant les usages des TIC dans ces domaines ;
10. Intégrer dans les priorités nationales, lors des négociations avec les bailleurs, l'inclusion des TIC comme besoins essentiels des populations ;
11. Encourager le partenariat public-privé : mieux soutenir le secteur privé national afin qu'il puisse contribuer davantage au développement national des TIC et promouvoir l'entrepreneuriat social ;
12. Améliorer l'environnement juridique et mettre en place une stratégie nationale intégrée pour le développement des TIC, incluant l'usage des logiciels libres ;

Aux parlementaires, aux élus locaux et aux leaders d'opinion

1. Institutionnaliser des commissions TIC dans les collectivités locales ou les renforcer ;
2. Inclure l'accès universel aux TIC de manière visible dans leurs programmes d'actions et de plaidoyer ;

➤ **AU SECTEUR PRIVE**

1. Investir davantage dans les infrastructures des télécommunications et des TIC en zone rurale ;
2. Mieux prendre en compte les citoyens les plus démunis dans la fixation des prix des services liés aux TIC, et mieux vulgariser leurs initiatives;
3. Soutenir les collectivités locales et les OSC dans la formulation et la mise en œuvre de leurs initiatives liées aux technologies de l'information ;

➤ **AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE,
Y COMPRIS LES MÉDIAS ET LES UNIVERSITAIRES**

1. Renforcer la synergie au sein de la société civile, notamment entre organisations spécialisées et utilisatrices des TIC, et les médias, pour consolider les actions de plaidoyer afin de favoriser la vulgarisation des TIC dans les activités de développement ;
2. S'organiser pour mieux faire le suivi-évaluation et interpeller les décideurs publics et privés sur les engagements pris et les réalisations en ce qui concerne l'accès universel aux TIC ;
3. Devenir une véritable force de proposition et d'action sur les questions liées aux TIC pour le développement ;
4. Mieux faire émerger les préoccupations des communautés de base, en particulier, les groupes marginalisés et vulnérables ;
5. Renforcer la prise en compte des TIC dans les lignes éditoriales des médias, notamment par la formation de journalistes spécialisés et la création de rubriques pérennes sur ces questions.

Les organisations participantes

[par ordre alphabétique]

ACSIS Sénégal, ADYD - Association pour le Développement Yang Yang et Dodji, AJAKAD - Association des Journalistes et animateurs de Kolda Appui au Développement, ALPHADEV, APC - Association pour le Progrès des Communications, Bokk Jang, Centre Socio-culturel de Fass, CRPH - Centre de Ressources pour la Promotion et la Protection des Droits des Personnes Handicapées, ENDA ECOPOP, Forum Civil, GIPS WAR - Groupe d'Initiatives pour le Progrès social WAR, GoréeTIC, IPAO - Institut Panos Afrique de l'Ouest, ISOC Sénégal, La Lumière, Le Matin, Observatoire de la Gouvernance Locale de Barkédji, ONDH - Organisation Nationale des Droits de l'Homme, OSIRIS, Plateforme des Acteurs Non Etatiques, PressAfrik.com, RADDHO - Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme, RASEBEF - Rassemblement Sénégalais pour le Bien être de la Femme, SYNPICS - Syndicat de Professionnels de l'Information et de la communication du Sénégal.